



## MAIRIE

2 Rue du Château  
65700 LAFITOLE  
Tél. 05 62 96 41 47



[mairie.lafitole@wanadoo.fr](mailto:mairie.lafitole@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.lafitole.fr](http://www.lafitole.fr)

## Compte rendu du conseil municipal du Mercredi 07 Avril 2021.

Présent.e.s : Mr Guesdon Loïc, Mr Jean Luc Posterle, Mme Virginie Vialade, Mme Christelle Cheron, Mr Christian Capelli, Mme Armelle Pruvost, Mr Patrice Bacarrisse, Mme Catherine Schweitzer, Mme Nathalie Dannfald, Patrick Delfosse

Absents excusés : Mme Cécile Artigarrede

Secrétaire de séance : Mme Catherine Schweitzer

Début de séance : 18H30

### 1. Intervention de Mr Roland Dumestre, assureur Axa à Vic en Bigorre.

Mr Roland Dumestre est venu demander au conseil municipal la possibilité de diffuser dans les boîtes aux lettres et à ses frais une information pour la souscription d'une mutuelle pour les habitants volontaires de la commune. Cette offre bénéficie d'un programme national passé entre le groupe Axa et l'état. Il s'agit d'un partenariat entre la commune et le groupe Axa sur une durée d'un an.

Après de nombreux échanges, le conseil municipal a répondu favorablement à cette offre.

Pour	Contre	Abstention
7		3

### 2. Vote du budget

Selon les articles L.1612-2 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril des années de renouvellement des assemblées délibérantes.

La commune vote son budget primitif en tenant compte des reprises de résultats de l'exercice 2020 après approbation du compte administratif 2020, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

L'équilibre par section du budget primitif 2021 s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	<b>633 942,83 €</b>	<b>633 942,83 €</b>
Investissement	<b>382 174,43 €</b>	<b>382 174,43 €</b>

Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Décide d'approuver le budget primitif 2021 à l'unanimité.

Pour	Contre	Abstention
10		

### 3. Vote du taux des taxes

Monsieur le Maire ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après analyse du Budget Primitif de la Commune de LAFITOLE

Propose les taux d'imposition des 2 taxes pour l'année 2021 ci-dessous :

- Taxe foncière Bâti : 34,46

- Taxe Foncière Non Bâti : 45,07

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuvent

les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

Taxe foncière Bâti : 34,46 Taxe Foncière Non Bâti : 45,07

Pour	Contre	Abstention
10		

### 4. Actualité communale :

- Venue de la sénatrice Mme Maryse Carrère

Le Lundi 22 Mars, Mme Armelle Pruvost et Mr le Maire ont reçu à la mairie Mme Maryse Carrère Sénatrice des Hautes Pyrénées ainsi que son attaché parlementaire Mr Bégué Julien. L'échange a duré une heure sur les difficultés qu'un nouveau maire pouvait rencontrer lors de sa prise de fonction mais aussi sur le travail du sénat.

- Commission communale des impôts

Mr le maire informe que la prochaine commission communale des impôts aura lieu le mardi 13 Avril 2021 à 18h à la mairie.

- Réfection de la Fontaine.

Des travaux de réfection de l'ancienne fontaine vont avoir lieu courant des mois d'Avril et de Mai par la communauté des communes et par l'entreprise de plomberie Delos.

- Début des travaux du logement de l'ancienne poste avec l'arrivée du maçon.

## 5. Questions diverses

Le réglage de l'éclairage du fronton est à contrôler pour s'éteindre en même temps que l'éclairage public.

Pour rappel : Le dépôt d'ordures sauvage que ce soit à l'aire de dépôt du Marmajou ainsi que sur l'ensemble de la commune est strictement interdit et est passible d'amende.

Fin de séance : 20h35